



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Plates-formes intersectorielles 1.

Les nouvelles plates-formes intersectorielles de l'UNESCO

L'UNESCO met en place un nouvel instrument de mise en œuvre du programme en créant douze plates-formes intersectorielles dont l'objet est de tirer parti des compétences de ses cinq Secteurs de programme (éducation, sciences naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information) afin d'apporter une réponse intersectorielle et interdisciplinaire aux grands défis planétaires complexes. Les quatre réunions « 60 minutes pour convaincre » du mois de septembre 2008 sont consacrées à cette nouvelle initiative.

Les plates-formes intersectorielles constituent, pour l'UNESCO, une nouvelle manière de concevoir, gérer et mettre en œuvre son programme en suivant une approche interdisciplinaire. Le principal atout de l'Organisation tient aux compétences approfondies de chacun de ses Secteurs de programme. Cependant, aujourd'hui, un grand nombre de problèmes complexes exigent une réponse intersectorielle et c'est précisément la valeur ajoutée de l'UNESCO que de pouvoir tirer parti de ses différents Secteurs pour aborder ces questions dans un contexte international. Le rôle des plates-formes est de s'assurer que tel est bien le cas, grâce à l'élaboration d'une stratégie commune et à la mise en place d'équipes opérationnelles composées de collaborateurs travaillant pour différents Secteurs et, plus important encore, dans différents pays et régions du monde, dans des bureaux hors-sièges ou au sein des instituts de l'UNESCO.

Les objectifs

Au cours de cet exercice biennal (2008-2009), l'UNESCO doit mettre en place douze plates-formes intersectorielles chargées d'intervenir dans des domaines nécessitant une approche interdisciplinaire.

L'objectif à plus long terme de cette innovation en matière de mise en œuvre et d'exécution du programme à l'échelle des pays est de contribuer à définir la place de l'Organisation dans un environnement mondial en constante évolution, en tirant parti des réformes lancées au sein de l'UNESCO comme de celles entreprises au sein du système des Nations

Unies dans son ensemble. Le nombre et les domaines d'action de ces plates-formes devront peut-être évoluer au cours des prochaines années. Le Directeur général a d'ores et déjà indiqué dans ses propositions préliminaires pour le prochain exercice biennal (document 180 EX/21 Partie II (A)) qu'il envisageait une réduction du nombre des plates-formes intersectorielles, à des fins de concentration et pour éviter les chevauchements et doublons thématiques. Il a également été proposé de leur attribuer une plus grande partie des ressources sectorielles de programme.

On espère en outre que les plates-formes intersectorielles seront un facteur de visibilité important et feront connaître l'action menée par l'UNESCO en vue de résoudre les grands problèmes actuels aux échelles mondiale, régionale et nationale.

On espère en outre que les plates-formes intersectorielles seront un facteur de visibilité important et feront connaître l'action menée par l'UNESCO en vue de résoudre les grands problèmes actuels aux échelles mondiale, régionale et nationale.

Faire face à de nouveaux défis

Les plates-formes visent à assurer la qualité, la pertinence et la cohérence

de l'action de l'UNESCO pour la résolution de problèmes mondiaux complexes. Elles s'attachent en outre à apporter des réponses locales à ces problèmes et s'inscrivent dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies.

Les plates-formes mettent l'accent sur les activités nationales et régionales qui se prêtent particulièrement à la collaboration entre agences et à l'action interdisciplinaire.

Diverses modalités d'intervention sont prévues. Cependant, on s'efforcera avant tout de veiller à ce que les plates-formes contribuent au développement des capacités nationales, en particulier celles des institutions, dans une démarche cohérente. On déploiera en outre des efforts en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes qui est l'une des deux priorités mondiales de l'Organisation.



Il a été convenu de créer les douze plates-formes intersectorielles suivantes pour la période 2008-2009 :

1. Enseignement scientifique
2. VIH et SIDA
3. Éducation au service du développement durable
4. Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)
5. Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC
6. Renforcement des systèmes de recherche nationaux
7. Langues et multilinguisme
8. Contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix
9. Soutien aux pays en situation de post-conflit et post-catastrophe
10. Priorité Afrique : coordination et suivi du plan d'action en faveur de l'Afrique
11. Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique
12. Prospective et anticipation

Les équipes spéciales opérationnelles

Chaque plate-forme intersectorielle, dirigée par un sous-directeur général (ADG), a à sa tête un responsable de plate-forme chargé de coordonner toutes les contributions de fond à la plate-forme et les impératifs opérationnels. Chaque Secteur ou bureau associé aux activités d'une plate-forme doit nommer un collaborateur qui joue le rôle de point focal. On forme ainsi une équipe spéciale opérationnelle à laquelle reviennent la mission et la responsabilité de définir un plan d'action détaillé, d'assurer sa mise en œuvre concrète et cohérente, y compris par le biais d'activités communes lorsque c'est possible, et de procéder régulièrement à l'évaluation et au suivi du processus de mise en œuvre. Chaque spécialiste impliqué dans les activités d'une plate-forme reste donc rattaché à son Secteur d'origine, mais il travaille en étroite collaboration avec des collègues spécialisés dans d'autres domaines sur des questions telles que le VIH, le changement climatique ou l'apprentissage à l'aide des TIC (on trouvera une liste exhaustive des plates-formes dans l'encadré). Cette démarche est mieux adaptée aux défis mondiaux actuels que des actions strictement limitées à des secteurs donnés.

Les comités directeurs

Afin de rapprocher les différents Secteurs de l'Organisation – et de limiter ainsi le phénomène de cloisonnement – le comité directeur constitue un mécanisme de contrôle de la stratégie intersectorielle pour chaque plate-forme. Composé du directeur général adjoint et des ADG de la plate-forme, ce comité se réunit périodiquement afin d'évaluer les avancées. Son rôle consiste également à donner des orientations, grâce à l'identification des possibilités d'échanges fructueux entre les plates-formes en ce qui concerne les méthodes employées et les enseignements tirés d'une part, et au suivi et à la rédaction de comptes-rendus concernant les avancées réalisées au cours de l'exercice biennal d'autre part. Le comité est également chargé

d'infléchir les évolutions au cours de la mise en œuvre si nécessaire.

Des enseignements à tirer

En quoi les nouvelles plates-formes se distinguent-elles des groupes de travail précédents et des structures semblables mises en place pour relever les grands défis mondiaux dans une démarche globale ? Si la mise en place de tels dispositifs permettait de favoriser la prise d'initiatives stratégiques par l'Organisation qui s'efforçait ainsi de donner une impulsion à la résolution des problèmes nécessitant une attention interdisciplinaire suivant une démarche essentiellement descendante, on s'attache désormais à adopter une démarche spécifique plus ascendante axée sur le programme, afin de définir et mener des actions concrètes qui requièrent une exécution interdisciplinaire du programme.

La plupart des plates-formes peuvent tirer parti de la coopération intersectorielle étroite qui existe depuis plusieurs années dans certains domaines. Pour certaines d'entre elles, le passage au statut de plate-forme intersectorielle ne nécessitera que des adaptations mineures et l'on espère que pour d'autres, il favorisera encore davantage les actions transversales efficaces et aboutira à plus long terme à une meilleure intégration des pratiques, éventuellement grâce au regroupement des budgets et du personnel. Souhaitant tirer tous les enseignements de ses expériences, l'UNESCO débattrà, au cours des quatre réunions « 60 minutes pour convaincre » organisées au mois de septembre 2008, des conséquences de la mise en place des plates-formes en tant que nouvel instrument de l'exécution du programme.

Pour en savoir plus

Liens : www.unesco.org/en/platforms
Contact : Hans d'Orville, ADG/BSP
h.dorville@unesco.org